COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 9 octobre 2023

CENTRE HOSPITALIER DE L’AGGLOMERATION DE NEVERS

Une mission d’administration provisoire pour retrouver une dynamique de progrès

Une mission d’administration provisoire se met en place au centre hospitalier de l’agglomération de Nevers, à compter du 9 octobre et pour une durée de 6 mois. L’objectif est de remettre l’établissement dans une dynamique de progrès et de développement, et de préserver la qualité et la sécurité des soins pour les patients de ce territoire.

Trois personnalités qualifiées, très expérimentées et engagées de longue date dans le service public hospitalier, vont conduire une mission d’administration provisoire du centre hospitalier de l’agglomération de Nevers : Madame Danielle PORTAL, ancienne directrice générale du CHU d’Amiens, Monsieur Samir HENNI, PU / PH (professeur des universités, praticien hospitalier), président élu de l’IRAPS\* des Pays de la Loire et Madame Martine LADOUCETTE, ancienne directrice générale d’ARS (La Réunion) et ancienne directrice générale de CHU (Nîmes).

La nomination de ces administrateurs provisoires vise à replacer l’hôpital dans une trajectoire de développement et de progrès.

Cette décision marque toute l’intérêt et la confiance que l’Etat apporte à l’établissement-pivot du groupement hospitalier de territoire de la Nièvre et à ses soignants, qui s’engagent au quotidien pour assurer les meilleurs soins possibles.

**Grandes difficultés**

Depuis plusieurs mois, l’ARS et ses partenaires ont engagé un suivi et un appui particulièrement attentifs et constants en faveur du centre hospitalier, confronté, en particulier, à des problématiques d’organisation, de coordination, de fonctionnement, de grandes difficultés en termes de ressources soignantes.

En dépit de ce soutien, et malgré les efforts entrepris, les signaux d’alertes concernant le fonctionnement de l’établissement et la prise en charge des patients sont restés nombreux.

A la suite de la visite de certification du centre hospitalier de Nevers au début du mois de septembre 2023, la Haute Autorité de Santé (HAS) a adressé à l’ARS une alerte, relevée par les experts-visiteurs, notamment sur les effectifs médicaux et paramédicaux, la coordination entre les services, le circuit du médicament…

**Restaurer la confiance**

Le constat de ces difficultés conduit l’Agence Régionale de Santé à engager une procédure de mise sous administration provisoire. L’enjeu est de soutenir et d’aider l’établissement en favorisant l’attractivité et la fidélisation des personnels.

La période qui s’ouvre doit permettre d’établir, sous l’autorité des administrateurs provisoires, un diagnostic partagé, de formaliser et d’améliorer les organisations pour restaurer la confiance au sein de la communauté soignante et hospitalière, permettre un fonctionnement performant de l’hôpital de Nevers, et surtout de s’assurer collectivement de la continuité, de la sécurité et de la qualité des soins dues aux patients de ce territoire.

\*IRAPS : Instance régionale d’amélioration de la pertinence des soins.